

DEPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 04 mars 2025 - Délibération n°25-014**

**Objet : Modification du tableau des effectifs**

Le quatre mars deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-six février précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, M. PLA, L. HEBRARD, I. ALCANIZ-LOPEZ, N. CANONGE, W. ALCANIZ, N. ANDREO, J-P. ROUX, M. MONNIER, M. EL AIMER, A. MATEU, P. PLONGET, F. LOPEZ, C. PELEGRIN, C. BOUILLET, F. BOUCHE, E. SIFUENTES, X. PECHAIRAL, B. MALLET, H. NICOLAS, D-A. ROUX, D. GUIOT, T. SABATIER, H. JONQUIERE.

ONT DONNE PROCURATION :

M. MESSINES donne procuration à I. ALCANIZ-LOPEZ, P. MAGALHAES ALVES donne procuration à M. PLA, H. NEVEU donne procuration à L. HEBRARD, S. DIELLA donne procuration à D-A. ROUX, D. MARTY donne procuration à T. SABATIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : I. ALCANIZ-LOPEZ

\* \* \*

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Maire

La délibération n°25-001 du 7 janvier 2025 a modifié le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> février 2025. Il faisait apparaître 104 postes correspondant à 96 postes de titulaire et 8 postes de non titulaire de la fonction publique territoriale.

Il convient de modifier le tableau des effectifs pour permettre deux recrutements, promouvoir deux agents suite à la promotion interne, et rectifier le temps de travail d'un agent des écoles.

Il est donc proposé de modifier le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> avril 2025, en prenant en compte les modifications suivantes :

- **Création** d'un poste d'agent de maîtrise à 35h00, filière technique, pour permettre le recrutement d'un agent des services techniques,
- **Création** d'un poste d'adjoint technique à 35h00, filière technique, pour permettre le recrutement d'un agent des services techniques,
- **Ouverture** de deux postes d'agent de maîtrise à 35h00, filière technique, pour permettre la nomination de deux agents suite à la promotion interne, et **fermeture** de deux postes d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à 35h00,
- **Fermeture** d'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal 1<sup>ère</sup> classe à 33h00, filière médico-sociale et **Ouverture** d'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal 1<sup>ère</sup> classe à 31h30, filière médico-sociale, pour répondre à une réorganisation des besoins en temps de travail dans les écoles.

Une fois ces modifications approuvées, le tableau des effectifs comportera 106 postes budgétés, 98 de titulaire et 8 de non titulaire de la fonction publique.

-----

**Vu** le code des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code général de la fonction publique ;  
**Vu** la délibération n°25-001 du 7 janvier 2025, portant modification du tableau des effectifs de la commune ;

Ouï l'exposé du rapporteur ;  
Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité ;

**ARTICLE 1.** Le conseil municipal approuve le tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération. Il prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

Convocation : 26 février 2025  
Affichage ordre du jour : 26 février 2025  
Présents : 24  
Suffrages exprimés : 29  
Absents : 5  
Publiée le :

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,  
Isabel ALCANIZ-LOPEZ

**07 MARS 2025**



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Isabel Alcaniz-Lopez, the secretary of the meeting.